

Projet

" Un seul monde sans faim - Droit foncier de la femme en Afrique de l'Ouest (EWOH2) "

**GUIDE DE GESTION DE CONFLITS FONCIERS
A L' ATTENTION DES CHEFS TRADITIONNELS,
GARANTS DES US ET COUTUMES, DEPOSITAIRES
DE MEMOIRE COLLECTIVE.**



**MODELE DE PROCES VERBAL
DE REGLEMENT AMIABLE DES CONFLITS
FONCIERS RURAUX DELIVRE PAR L'AUTORITE
TRADITIONNELLE CONFORMEMENT AU CODE
FONCIER DOMANIAL**

INTRODUCTION

Les réformes foncières au Togo, ont conduit en 2018 à l'adoption de la loi N° 2018-005 du 14/06/2018 dotant le pays d'un Code Foncier et Domanial. Cette loi dispose dans ses articles 673 à 676 relativement à la gestion du contentieux foncier au titre des mesures préventives et du règlement des conflits fonciers ruraux que l'Etat prend et met en œuvre toutes les mesures nécessaires en vue de prévenir et de réduire efficacement les conflits fonciers ruraux.

Dans le cadre de la prévention des conflits ruraux, l'état élabore et met en œuvre, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, les mesures appropriées d'aménagement et de gestion rationnelle de l'espace rural.

L'Etat et les collectivités territoriales prennent toutes les mesures appropriées pour assurer pour assurer l'implication des autorités coutumières et traditionnelles, de la société civile et des personnes ressources dans la prévention des conflits fonciers ruraux. Les différends liés à l'accès aux terres rurales et aux ressources naturelles sont réglés conformément aux dispositions légales en vigueur.

Toutefois, la saisine des juridictions doit être obligatoirement être précédée, d'une tentative de règlement amiable auprès d'une autorité traditionnelle territorialement compétente.

Dans cette circonstance, face aux nombreux défis qui se posent aux communautés en en terme du foncier et, face à cette ouverture faite par la loi pour impliquer les autorités coutumières dans le règlement des différends fonciers, les acteurs les plus pertinents pour connaître de cette situation de conflits fonciers dans les familles et dans les communautés demeurent, les autorités coutumières et traditionnelles, dépositaires de mémoire collective dans les communautés.

A leur attention, ce guide a été élaboré afin de leur servir de modèle dans l'établissement d'un procès-verbal à la suite d'une tentative de règlement de différends fonciers dans leurs localités.



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Région de
Commune de
Canton de
Village de

PROCES-VERBAL DE REGLEMENT AMIABLE

N° _____ / _____

L'An Deux Mil.....et le (Jour).....
par devant nous
chef de canton, chef de village de.....
en présence de (Notables).....et de.....

ONT COMPARU

Les nommés :

M/Mme..... le demandeur

M/Mme..... le défendeur

Les témoins :

1) 1^{er} témoin du demandeur :..... signature :

2) 2^{ème} témoin du demandeur :..... signature :

3) 1^{er} témoin du défendeur :..... signature :

4) 2^{ème} témoin du défendeur :..... signature :

Objet du différend

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Prétention des parties

.....
.....
.....
.....

CONSEILS PRATIQUES :

**QUELQUES PRINCIPES A METTRE
EN OEUVRE DANS LA PREVENTION
ET RESOLUTION DE CONFLIT
FONCIER**

La résolution de conflits fonciers est une tâche de grande ampleur. De toute évidence, et si l'on considère les diverses causes de ces conflits, des solutions nationales sont tout aussi importantes que l'apport de solutions locales. Cependant, on sait aussi que ces conflits causent des problèmes très importants pour les personnes concernées, et qu'ils ont tendance à dégénérer si on les laisse se développer. Il est donc important de leur apporter des solutions locales pour les régler le plus tôt et le plus efficacement possible.

Ce chapitre ne prétend pas apporter les solutions définitives et toute faite aux conflits fonciers. Cependant, il tente de poser des jalons dans ce sens, en posant des principes de prévention et de résolution et expose certaines pistes de solutions qui peuvent être apportées à ce type de conflits.

Objectifs pédagogiques

- Etre capable de comprendre et d'appliquer les grands principes qui doivent guider l'action des acteurs dans la résolution des conflits fonciers
- Etre capable de stimuler une réflexion au niveau local sur les possibilités de modes de résolution des conflits fonciers
- Explorer des stratégies pour renforcer le travail des structures de bases dans le monitoring et la gestion des conflits fonciers

L'importance de quelques grands principes :

Dans la prévention et la résolution des conflits fonciers, il est important de se rappeler que chaque situation appelle une solution adaptée. Il n'existe donc pas une seule solution, ou une méthode à appliquer à tous les conflits fonciers. Cependant, chaque solution doit tenir compte de certains principes.

RAPIDITÉ

Comme nous l'avons expliqué précédemment, les conflits fonciers ont tendance à s'envenimer et à revêtir de nouveaux aspects rapidement. On peut s'apercevoir que des conflits, fonciers à l'origine, deviennent par exemple des conflits entre communautés, ou impliquent des recours à la violence qui dépassent largement l'aspect foncier. Il est donc important de ne pas les laisser dégénérer et de les régler à temps.

DISPONIBILITÉ

Les solutions proposées aux conflits fonciers doivent être pratiques et disponibles aux parties en conflit. Il ne sert à rien de proposer une solution si elle est dépendante de conditions impossibles à remplir. La solution proposée doit donc prendre en compte son accessibilité aux parties. On ne peut pas proposer aux parties de se rendre en Allemagne ou en France pour consulter les registres de cadastre de la période coloniale !

JUSTICE

La solution doit correspondre à la fois aux principes de la loi et aux besoins des parties au conflit. Si l'une des parties s'estime lésée, ou si la solution répond à des pressions politiques ou autres, l'agrément ne tiendra pas dans le temps, et risque plutôt d'envenimer le conflit et de réduire la confiance envers les acteurs sensés résoudre les conflits.

ACCEPTATION

Au bout du compte, la solution ne sera adaptée que si les deux parties y consentent. Ce seront elles qui décideront s'il s'agit d'une réponse adaptée à leur problème. Les parties au conflit doivent donc accepter la solution proposée, elle ne peut pas leur être imposée.

DURABILITÉ

Certains conflits fonciers sont en apparence réglés, mais sur la base d'une solution provisoire. Il est important de s'assurer que l'accord résiste au temps. D'où l'importance d'un suivi, après l'accord entre les parties.

PATIENCE

Les conflits fonciers ont tendance à mettre en présence des parties qui ne sont pas disposées à négocier, et les conflits durent parfois depuis très longtemps. Il est donc important de comprendre que résoudre ces conflits peut prendre beaucoup de temps, et que des contacts longs et réguliers seront peut-être nécessaires pour bâtir la confiance entre les parties. Il n'existe pas de solution rapide et simple à ces conflits !

Droits d'auteur Konrad-Adenauer-Stiftung 2020
République Togolaise
